LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Égalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 343 — SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Le Congrès général socialiste. - 5e journée

PRIME-ÉTRENNES
A NOS LECTEURS

Voir, en tête de notre quatrième page, le dessin de nos primes, ainsi que le BON N° 4 et les explications sur la façon de se procurer ces superbes étrennes.

CONGRÈS GÉNÉRAL
du Parti socialiste Français

Lettre du Congrès

(*Par téléphone*)

Depuis la séance d'ouverture, toutes les réunions du Congrès ont été d'un intérêt captivant. Mais celle de mercredi soir fut surtout passionnante.

J'aurais remis, pour en parler, si dans ce journal le compte-rendu n'en avait été faussé sur la foi des agences.

On a prêté généralement au Parti Ouvrier français et à Delesalle, qui fut notre orateur, une attitude et des intentions qu'ils n'ont pas eues.

J'ai le devoir de l'établir sans plus tarder.

Mercredi soir, la première question soumise aux délibérations du Congrès — à savoir si un socialiste peut participer au pouvoir central en régime bourgeois — allait être résolue.

Dès mercredi matin, nous avions tenu une réunion, rue d'Angoulême, 98, entre délégués du Parti Ouvrier Français, et il avait été décidé que nous nous rallierions tous à la formule d'Epernay, qui condamne en principe cette participation, mais en en admettant la possibilité dans des cas à déterminer.

C'est cette thèse que Delesalle, dûment mandaté par nous, soutint devant la Commission des résolutions, et c'est la même thèse, qu'avec l'assentiment du Parti ouvrier tout entier il apporta devant le Congrès, appuyé d'ailleurs par la majorité de la Commission.

Mais, après le discours chaleureusement applaudi de Delesalle, de regrettables confusions se produisirent sur une proposition de Jules Guesde, qui voulait justement faire trancher la question de principe, sauf à appuyer ensuite la disposition conciliatrice préconisée à Epernay.

Alors, nous fûmes témoins d'une scène inénarrable. La pensée de Guesde fut travestie et sa loyauté injurieusement soupçonnée.

Cette confusion, heureusement, fut très vite dissipée, grâce à Delesalle qui, dominant le tumulte, rétablit les faits dans leur simplicité et leur pureté.

La proposition de Guesde et la résolution d'Epernay furent, en fin de compte, adoptées, quoiqu'elles parussent en apparence contradictoires.

Tels sont les faits en résumé.

Nous y reviendrons. Aujourd'hui, nous n'avons voulu que les préciser, pour éviter toute interprétation erronée dans l'esprit de nos lecteurs.

Mais, puisque j'ai rompu avec un silence qui m'était imposé par ma qualité même de délégué, qu'il me soit permis de donner brièvement mon impression sur le Congrès, où m'ont envoyé la confiance et la sympathie des travailleurs de Saint-Amand.

Pour être socialiste, on n'en est pas moins homme, et comme tel soumis à toutes les passions humaines. C'est pourquoi je m'explique les scènes violentes dont j'ai été le témoin attristé.

Mais nul homme de bonne foi qui a suivi le Congrès ne me contredira : La conscience socialiste a toujours fini par avoir raison des plus dangereuses passions.

J'ai surtout éprouvé cette satisfaction aux heures les plus difficiles du Congrès.

En effet, j'ai vu des hommes ardents dans la lutte au point d'en oublier les principes de fraternité dont nous nous réclamons, se ressaisir, dès qu'à leurs yeux apparaissait l'intérêt du parti socialiste.

Aussi, je l'écris très sincèrement, la presse bourgeoise se leurre quand elle spécule sur des divisions qui ne sont en réalité que des irruptions passagères.

Certes, l'*unité* du parti socialiste n'est pas encore faite, mais l'*union* des fractions de notre parti s'est si bien affirmée sur les principes essentiels de nos doctrines — en dehors du cas tout spécial et très accidentel de Millerand — qu'on peut prophétiser à coup sûr, pour un temps très rapproché, la fusion des anciennes écoles sous le drapeau révolutionnaire.

Cette impression, que j'ai très vivement éprouvée, suffit à me consoler des petits incidents pénibles dont j'ai été le témoin, et je reviendrai à mon poste de combat en me disant avec joi que, loin d'avoir perdu quelque chose dans son premier Congrès général, le Parti socialiste s'est au contraire *considérablement fortifié*.

J'espère le démontrer par la suite, à la confusion de nos adversaires, qui ont vendu beaucoup trop tôt la peau de l'ours.

G. SIAUVE-EVAUSY.

LA JOURNÉE DE MERCREDI
(*Détails complémentaires*)

Nous croyons nécessaire de revenir sur la journée de mercredi, au Congrès, et particulièrement sur l'importante séance du soir, dont nous n'avons pu donner qu'un très incomplet compte-rendu, par suite de l'heure tardive à laquelle nous sont parvenus nos renseignements téléphoniques.

LA GRÈVE GÉNÉRALE
Discours de Belory

A la séance de l'après-midi, après le discours du citoyen Briant sur la question de la grève générale, le citoyen DELORY a fait les déclarations suivantes :

Je veux vous soumettre quelques observations. Dans le Nord, nous sommes pratiques et nous disons qu'on vient seulement de vous faire une belle image.

Nous ne voyons pas d'inconvénient d'examiner l'arme de la grève générale au cas où les circonstances paraîtraient favorables.

Mais si on nous dit : Organisez-vous pour sortir de l'atelier, sans nous dire pourquoi, c'est par là que toute votre argumentation pèche.

Si nous pouvions faire la grève générale ce serait la révolution et je vous dirais faisons-la de suite.

Mais je crois plus à une révolution provoquée par événements politiques qui intéressent plus généralement le pays.

Supposez que vous décidez la grève générale, nous autres ouvriers du Nord, nous obéirons : mais alors nos places seront prises par les ouvriers sans travail, et ce sera la mort du parti socialiste.

Ne faites pas une campagne spéciale ; dites seulement que vous voulez la révolution par tous les moyens, y compris la grève générale si elle devient possible.

Dans ces conditions, je ne veux pas examiner l'éventualité d'une grève générale.

Mais ce n'est pas un principe : c'est un moyen d'action.

Nous vivons à côté de la Belgique où le parti socialiste est unifié. Nos camarades disent que les socialistes n'écartent aucun moyen de faire la révolution.

— Déclarons que le Parti socialiste français, est lui aussi, prêt à accepter tous les moyens d'action, la grève générale au besoin, s'il lui est démontré un jour que ce moyen est bon.

Une dernière observation : le citoyen Briand a dit que la grève générale pouvait se faire sur un terrain légal.

Je dis comme Vaillant que, au moment de la révolution, il faudra imposer la dictature du prolétariat organisé. (Vifs applaudissements).

La Commission du Congrès

Voici les noms des 58 délégués désignés pour composer la Commission des résolutions :

Parti ouvrier français. — 16 délégués : Compère-Morel, Delesalle, Beraud, Zévaès, Dupy, Chauvin, Bach, Guesde, Lafargue, Constant, Bailleul, Bracke, Millet, Péronnin, Auge, Ghesquière.

Parti socialiste révolutionnaire. — 9 délégués : Vaillant, Létang, Landrin, Dubreuilh, Breton, Groussier, Marchand, Walter, Coutant.

Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. — 6 délégués : A. Richard, Lavaud, Barrat, Dormier, Henriot, Duport.

Confédération des socialistes indépendants. — 8 délégués : Jaurès, Camelinat, Revelin, Hamelin, Lagardelle, Plaissières, Briand, Berdouillat.

Fédération des travailleurs socialistes. — 5 délégués : Dalle, Morel, Limousin, Georgel, Boutier.

Fédérations autonomes. — 5 délégués : Carnaud, Foulain, Cadenat, Fovrais, Brunellière.

Syndicats. — 6 délégués : Moreau, Senamaz, Fournier, Barafort, Andrieux, Salembier.

Coopératives. — 3 délégués : Ponard, Gény, Bénard.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION
Discours de Delesalle

A la séance du soir, le citoyen **Edouard Delesalle**, rapporteur de la Commission, prend la parole en ces termes :

La commission a pris connaissance des diverses propositions à elle soumises. Le problème à résoudre s'est posé devant elle. Elle a entendu émettre un vote limpide de principe.

Sur la question relative à la participation d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois, la commission, par 29 contre 28 et une abstention, sur 58 commissaires, a répondu : non. (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs).

En présence de l'affirmation si nette d'une aussi profonde division, continue le rapporteur, la commission, préoccupée de garantir la possibilité de l'Union socialiste, a résolu de s'arrêter à une formule de conciliation qui est la suivante et qui a été apportée par le Parti ouvrier français :

Tout en admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire dans lesquelles le Parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois : le Congrès socialiste déclare que dans l'état actuel de la société capitaliste et du socialisme, tant en France qu'à l'étranger, tous les efforts du parti doivent tendre à la conquête dans la commune, dans le département et l'Etat des seules positions électives, étant donné que ces positions dépendent au prolétariat organisé en partie de classe qui, en s'y installant, avec ses propres forces, commence légalement et pacifiquement l'expropriation politique de la classe capitaliste qu'il aura à terminer pour la révolution

Cette proposition, dit **Delesalle**, a été adoptée au sein de la Commission par 49 voix contre 7, la plupart de nos camarades du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste révolutionnaire n'ayant pas cru pouvoir fléchir la rigidité de leurs mandats.

Cette *proposition recueillera ici l'unanimité des consciences socialistes.* (Applaudissements). Elle est inspirée par la concorde et l'union. Elle ne se tourne pas vers le passé pour le justifier ou le condamner, mais vers l'avenir. (Applaudissements.)

Je suis sûr d'être votre interprète en disant : Je ne refuse pas à Jaurès ainsi qu'à Vaillant, à Guesde, à tant d'autres une place *dans l'amitié socialiste. (Très longues acclamations sur tous les bancs).*

Les amis de Jaurès ne trouveront pas dans la résolution aucune présomption contre leurs idées. (Applaudissements.) Le citoyen Vaillant ne rencontrera pas dans la formule la barrière dont il parle, mais tout le monde y verra que la conquête des pouvoirs publics ne doit aboutir qu'à la conquête du monde économique et politique. On y trouvera aussi la latitude pour le parti dans l'avenir de décider de sa tactique et de ses destinées.

Il n'y a dans la résolution aucune abdication d'opinion devant une autre.

La décision fixe des règles pour l'avenir. Tout le monde conserve le droit et la possibilité au jour voulu d'envisager la situation. Personne n'abdique ni ne transige.

La Commission ne pouvait vous apporter une formule d'abdication. Elle n'a été inspirée que par l'intérêt des millions de travailleurs qui ont les yeux fixés sur nous. Sachons ici triompher de nos passions et de nos divisions. (Applaudissements).

Les résultats de tout le Congrès vont sortir du vote que vous allez émettre, car la résolution implique l'engagement de constituer notre unité et d'en fixer les conditions. (Applaudissements).

Dans une vibrante péroraison, **Delesalle** s'écrie :

— Il ne me reste qu'à vous demander de vous inspirer de la même concorde qui a inspiré tous les membres de la commission. Sachons, pour ceux qui nous ont délégués, triompher de nos divisions personnelles et réaliser l'union. (Vifs applaudissements.)

A toutes les organisations sans distinction, nous demandons de s'inspirer d'un esprit fraternel.

Tournons nos yeux vers le prolétariat, qui frémira d'allégresse en apprenant que nous avons su grouper nos énergies communes pour l'assaut de la société capitaliste. (*Salve d'applaudissements.*)

Une véritable ovation est faite à Delesalle.

LA RÉSOLUTION LANDRIN

Le citoyen **Landrin**, au nom de la minorité de la Commission, monte à la tribune.

— Je reconnais, dit-il, et j'approuve les paroles prononcées par le délégué lorsqu'il faisait appel à l'union des organisations. Nous sommes *aussi les partisans résolus de l'Unité socialiste.*

Mais nous estimons que le parti socialiste ne peut être uni que s'il a des doctrines précises et tranchées sur lesquelles aucune transaction ne puisse être reconnue possible.

Landrin dépose une résolution qui n'est d'ailleurs que celle du citoyen Vaillant, que nous avons publiée — aux termes de laquelle aucun membre du Parti ne peut, sans en être considéré comme exclu de fait, accepter une participation ministérielle, une participation quelconque au gouvernement central du capitalisme bourgeois.

Déclaration de Constant

Le citoyen **Constant**, du parti ouvrier français, fait cette déclaration à la tribune :

— Je viens apporter une déclaration du Parti ouvrier français. Je viens vous dire que l'immense majorité du Parti ouvrier français accepte le principe de la proposition Landrin. A la commission, la majorité a réglé cette question de principe. Nous sommes encore prêts à la voter.

Mais nous sommes venus ici pour montrer que nous étions capables de faire des concessions le forme. Et que les propositions ne s'excluent pas, et après avoir voté la proposition Landrin, nous apporterons ici la proposition votée par la Commission. (Agitation prolongée).

Guesde monte à la tribune, mais il ne peut parler. On réclame le vote.

Amendement de Guesde

Le président annonce qu'il y a plusieurs amendements, dont l'un du citoyen Guesde, ainsi conçu :

— La lutte des classes permet-elle l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois ?

Le président déclare que la priorité est demandée pour l'amendement de Guesde qui rend inutile la proposition de la majorité de la commission et celle de la minorité.

Jaurès à la tribune

Jaurès demande la parole pour un rappel au règlement.

Le Parti socialiste révolutionnaire, dit-il, s'est conduit avec loyauté et correction. Dans la commission, quand le Parti ouvrier a apporté un projet de transaction, le Parti socialiste révolutionnaire a décidé qu'il s'y opposait et a voté contre et a annoncé qu'il reprendrait la proposition Vaillant, ils ont agi loyalement.

» D'un autre côté, lorsque le Parti ouvrier a proposé la transaction, nous avons, nous, déclaré que nous renoncions à nos propositions personnelles. Mais nous avons demandé au Parti ouvrier de prendre l'engagement de ne voter que la proposition Delesalle.

» J'atteste que, par trois fois, les délégués du Parti ouvrier ont pris l'engagement d'honneur de ne voter que la proposition Delesalle.

» Cet engagement vous devez le tenir. Plus vous êtes unis et plus il y a chez vous de discipline, plus le manquement à la parole d'honneur est inexcusable.

» Guesde, vous avez déclaré que votre parti voterait la proposition Delesalle et pas une autre, et si je porte cette protestation devant le Congrès, pour vous avertir tous de l'engagement d'honneur qu'on a pris en votre nom.

» Vous voyez que j'étais dans mon droit en faisant appel au règlement.

» Nous, nous sommes des hommes de parole et d'honneur ! Nous avons fait une fois pour toutes l'abandon de notre proposition.

Guesde ! s'il y a malentendu, dissipez-le. S'il a félonie, prenez-en la responsabilité.

Déclarations de Guesde

Guesde monte alors à la tribune et dit :

Le Parti ouvrier tient et tiendra tous ses engagements. Du moment où la Commission a repris la résolution d'Epernay, le Parti ouvrier votera sa propre proposition.

Quant je suis monté à cette tribune, tout à l'heure, c'était pour rappeler à notre parti qu'il avait une parole à dégager.

Mais Jaurès, lui-même, m'a demandé de faire voter sur la question de principe.

Et j'ai voulu défendre l'amendement.

Tous ceux du Parti ouvrier français peuvent témoigner que je les ai rappelés à l'engagement pris. Malgré leurs protestations, j'ai fait appel à leur sentiment de discipline.

L'amendement que j'ai déposé, je l'ai fait sur la demande de Jaurès lui-même.

Par oui ou par non, il fallait se prononcer pour savoir si la lutte de classe permet l'entrée *d'un socialiste au ministère.*

Je répète que l'amendement déposé par moi l'a été à la demande du citoyen Jaurès parce qu'il avait compris que ce qui s'était imposé à la conscience de la commission devait s'imposer aussi à la conscience du Congrès.

C'est une question préalable déjà tranchée par la commission et qui devra l'être aussi *par le Congrès. Quant à la proposition De*salle, le Parti ouvrier la votera. (Applaudissements).

Jaurès. — Et la votera seule ?

Guesde. — Il y a des questions qui, posées à un certain moment, sont presque injurieuses.

Oui, le Parti ouvrier français ne votera que cette proposition. Comme il a été unanime au sein de la commission, il sera unanime au sein du Congrès. (Longs applaudissements).

Réponse de Jaurès

Jaurès reprend la parole, après les déclarations de Guesde.

— Les citoyens Constant et Chauvin, dit-il, sont venus nous prévenir qu'il leur était impossible *de tenir leur parole avant le vote de* principe.

J'ai répondu que je n'avais rien à objecter à cette décision, puisqu'elle devait fournir à Guesde l'occasion de déclarer solennellement à cette tribune l'engagement que lui et ses amis avaient pris au nom de leur parti et c'est quand j'ai vu que Guesde n'avertissait pas ses amis et se préparait à profiter du vote de l'amendement en gardant le silence, c'est alors qu'au nom de l'honneur je me suis permis de le rappeler à son devoir.

Et maintenant, en ce qui me concerne, je ne fais aucune opposition à ce qu'on vote d'abord sur la formule de principe puis sur le rapport de conciliation qui sera l'œuvre du Parti ouvrier français (Applaudissements).

Réplique de Guesde

Guesde répond. — Quand je suis monté à cette tribune, j'ignorais que Chauvin et d'autres membres y étaient déjà venus. Et la première parole de Jaurès a été celle-ci : « Je conjure les Congrès veuille émettre d'abord un vote de principe. Déposez votre amendement. Le bureau l'appuiera. » Et il n'a pas insisté autrement sur le vote de la proposition parce qu'il sait bien que je suis habitué à tenir mes engagements. (Applaudissements.)

Explications de Delesalle

Le citoyen Delesalle fournit des explications sur cet incident et démontre qu'il s'agit d'un simple malentendu.

— Je crois, dit-il, que les citoyens Jaurès et Guesde sont tous deux dans l'erreur. En tout cas, ils sont tous deux de bonne foi.

Lorsque les citoyens Chauvin et Constant sont venus ici, c'est moi qui ai donné l'idée du vote de principe. Jaurès m'a dit qu'il l'acceptait.

Je suis alors allé en parler à Guesde. Et c'est ainsi, citoyen Guesde, que vous avez été amené à croire que Jaurès vous avait demandé de lui-même de présenter votre amendement.

Voilà donc la vérité rétablie sans qu'aucun de nous ait fait d'allégation inexacte. Bravos et applaudissements.

LE VOTE

L'incident étant clos, **Landrin** explique que sa partie accepte la priorité de l'amendement Guesde.

Le citoyen **Pommier** déclare que s'il avait pu se rendre à la commission, il aurait voté contre le principe qui a obtenu la majorité. Si donc il avait été là, il y aurait eu 29 voix contre 29.

La clôture de la discussion étant prononcée, on passe au vote sur l'amendement dont nous publions plus haut le libellé.

L'amendement, comme on le sait, a été voté.

Le Congrès, par 818 voix contre 634 déclare que le principe de la lutte des classes ne permet pas à un socialiste d'entrer dans un gouvernement bourgeois.

Après ce vote de principe, le Congrès a adopté par 1149 voix contre 245 — celles des blanquistes — la proposition transactionnelle présentée par Delesalle au nom de la majorité de la Commission.

Ces deux votes ont eu lieu par mandats.

La séance est levée vers 1 heure et l'on se sépare aux cris de : Vive l'Union ! Vive la République sociale !

LE CONGRÈS ET LA PRESSE

De Viviani dans la **Lanterne**.

Après une séance où les passions déchaînées ont monté au paroxysme, le Congrès a enfin émis son premier vote, le plus important et qui emporte tous les autres. Il a voté que nul parmi les socialistes ne pourrait entrer dans un ministère.

Ce vote a été émis par 818 voix contre 634.

On voit que la thèse que nous avons soutenue a été mise en échec — quoique nous ayons gagné depuis dimanche plus de 200 voix.

Mais, en même temps que le Congrès affirmait ce principe, il tenait compte de l'impérieuse nécessité des faits, et, à la presque unanimité, il décidait que, quand le permettraient les circonstances, un de nous pourrait recevoir mandat de son parti.

Par là, le Parti socialiste, à en même temps qu'il se refusait à juger le passé et qu'il laissait à Millerand toute latitude pour exercer le pouvoir, ménage l'avenir.

Il n'a pas voulu que les circonstances impérieuses où il faut défendre la République, ou faire triompher une réforme, trouvassent le Parti socialiste indifférent.

Le ministère ne peut être pour notre parti une carrière. C'est un poste de combat. La victoire est complète, et par elle l'unité affirmée.

Du Temps :

M. Millerand échappe à l'excommunication du congrès socialiste. Il reste ministre avec la permission et l'approbation de son parti. Et, non seulement il reste ministre, mais il représente désormais, dans les conseils d'un gouvernement « bourgeois », tous ces groupements socialistes, guesdistes ou non, blanquistes ou autres, révolutionnaires peu ou prou, qui n'ont pas voulu le blâmer. Il a ouvert la brèche et donné l'exemple.

Des Débats :

Présentement, il faut ou que M. Millerand abandonne son portefeuille, pour rentrer dans les rangs de son parti, ou qu'il fasse au ministère la politique, toute la politique de son parti, qui se résume en deux mots : la lutte des classes, et la préparation active et incessante de la révolution sociale. Telle est, aujourd'hui, la situation de M. Millerand devant son parti et à l'égard de ses collègues. Et c'est ainsi que la question ministérielle se pose après les décisions du Congrès.

(Voir notre Dernière Heure)

NOS DÉPÊCHES
(*Par Service Téléphonique Spécial*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 7 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Deschanel.**

LA PENSION DE Mme KLOBB

La Chambre adopte, après urgence déclarée, le projet de loi accordant à Mme veuve Klobb une pension annuelle et viagère de 6,000 francs.

LE BUDGET DES CULTES

On reprend la discussion du budget des cultes.

Discours de M. Tourgnol

M. Tourgnol, rapporteur, a la parole sur le chapitre premier.

Il s'étonne que M. Gayraud ait pu se dire, à la tribune, l'adversaire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il professe une opinion contraire. (Exclamations à droite.) Il s'en était fait le défenseur, l'autre jour, dans les couloirs. (Exclamations sur divers bancs.)

M. Lasies. — Il respecte le mystère des couloirs. (C'est l'alcôve du Parlement! Hilarité.)

M. Tourgnol. — Même, l'abbé Gayraud proclamait que le clergé catholique saurait bien trouver l'argent pour se rémunérer. Les trésors trouvés récemment à la Chaise prouvent la justesse de cette espérance. Déjà, au temps de Luther, on vendait les indulgences au plus offrant.

M. Paul de Cassagnac. — C'est vous surtout qui avez besoin d'indulgences. (On rit.)

M. Tourgnol. — Il en va de même aujourd'hui, et on vend les miracles selon le prix qu'on y met, on en a pour son argent. Faut-il donc justifier les décisions de la commission du budget? Elle a voulu revenir à l'exécution stricte du Concordat.

Il y a en France des archevêchés et des évêchés qui ne sont pas concordataires. La commission du budget propose à la Chambre de les supprimer.

Il y a un département, comptant à peine 250,000 habitants, qui possède un archevêque et deux évêques. C'est exagéré.

M. Gayraud a dit que le clergé était mieux payé en Allemagne ; le fait est exact. En Allemagne, toutes les administrations ont des traitements supérieurs à ceux des administrations françaises, parce que l'Allemagne est plus riche que nous (Protestations).

Le clergé jouit en France d'une situation exceptionnelle. Ni les prêtres, ni les ordres religieux ne participent aux charges de la nation ; ils ne payent pas les impôts.

Comment dès lors l'abbé Gayraud peut-il se réclamer de la Déclaration des droits de l'homme ? (Applaudissements à gauche). En réalité, le clergé séculier est dominé par les congrégations religieuses.

Les jésuites ont des trésors immenses. Il faut que le gouvernement applique les décrets du 30 mars 1880 à cette congrégation, qui prêche au peuple la haine de la République. (Très bien ! à gauche.)

Ce que nous voulons, c'est la suppression de toutes les congrégations. La société moderne, le clergé national et la République elle-même y trouveront leur bénéfice. Il ne faut pas que nous devenions comme la malheureuse Espagne. Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

VIFS INCIDENTS
Les insultes de M. de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac répond qu'il ne veut pas s'arrêter aux divagations que la Chambre vient d'entendre. (Exclamations à gauche. — Voix diverses : « A l'ordre ! »).

M. Deschanel, président. — Vous ne pouvez pas vous expliquer ainsi. M. Tourgnol a rempli ici son devoir en parlant au nom de la commission du buget. Je fais appel à votre courtoisie, M. de Cassagnac, *pour retirer* la parole que vous avez prononcée.

M. Tourgnol. — Ne parlez pas de la courtoisie de cet homme-là. (Vives protestations à droite. — Bruit).

M. Deschanel. — M. Tourgnol, je vous prie de ne pas interrompre si vous voulez que M. de Cassagnac retire ses paroles. (Protestations à gauche).

A ce moment, une partie de la gauche, M. Tourgnol en tête, se lève pour quitter la salle. (Tumulte).

M. Deschanel, président. — Je vous invite de nouveau à retirer vos paroles, M. de Cassagnac.

M. de Cassagnac. — Puisque M. Tourgnol a fait allusion à ma courtoisie je ne m'y arrêterai pas et je retire un terme qui pourrait être excessif. (Applaudissements à droite. — Bruits à gauche.)

M. Deschanel (s'adressant à la gauche qui est restée debout dans l'hémicycle). La parole est retirée ; il n'était pas nécessaire de se livrer à une manifestation dont on devine les mobiles. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Bruit à gauche.)

M. de Cassagnac. — J'ai bien le droit de constater que le discours de M. Tourgnol a été couvert d'un bout à l'autre, par les lazzis et les moqueries de la Chambre.

M. le Président. — Le mot lazzi n'est pas parlementaire.

M. Paul de Cassagnac. — Je constate que la théorie de M. Tourgnol n'a pas été accueillie par la majorité de la Chambre et que le cabinet, qui marche à l'avant-garde révolutionnaire, est obligé d'être avec les conservateurs dans la question religieuse.

Je ne suivrai pas le rapporteur dans les broussailles d'une discussion où il ne se reconnaît pas lui-même.

M. Tourgnol a apporté à la tribune des revendications de sectaire. Mais il sait bien que le gouvernement, qui marche avec les socialistes, est obligé de se tourner vers la droite lorsque la question religieuse est posée.

Ce ministère est comme Janus, il a deux faces l'une tournée vers les catholiques, l'autre vers les révolutionnaires : cette politique est immorale. (Bruit à gauche).

Voix à droite. — Elle est digne de Tartufe.

M. de Cassagnac. — La commission du budget demande de supprimer les évêchés concordataires. Elle n'en est plus à compter les camouflets de la Chambre. (Violentes protestations à gauche.)

M. Berteaux. — Vous êtes un insulteur public.

M. Deschanel, président. — Monsieur Berteaux, je vous rappelle formellement à l'ordre. (Tumulte à gauche.)

M. de Cassagnac, s'adressant à M. Berteaux. — J'aime mieux être traité par vous d'insulteur public que d'être, comme vous, un millionnaire déguisé en démocrate. (Violent tumulte.)

M. Deschanel. — M. de Cassagnac, je vous rappelle également à l'ordre.

M. Berteaux se lève et insiste violemment pour répliquer.

Il est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Paul de Cassagnac. — Quelle que soit la violence du débat, vous ne m'empêcherez pas d'user de mon droit. Mes paroles ne comportaient pas l'insulte personnelle que M. Berteaux m'a adressée.

L'orateur ajoute que la commission du budget pour les cultes n'existe plus ; elle n'est qu'une infime minorité, on le verra au vote.

Si la commission avait le sentiment de sa dignité, elle se démissionnerait.

Il termine en disant qu'il y a encore au Palais-Bourbon une majorité catholique. Il y a beaucoup de républicains modérés qui restent fidèles à la déclaration des droits de l'homme.

Les radicaux, dit-il, ne demandent plus la fermeture des cabarets et des maisons infâmes, mais celle des couvents. Mais vous serez battus, car la France est catholique.

M. Berteaux dit qu'il avait constaté la spécialité que M. de Cassagnac s'est faite de certaines attaques.

M. de Cassagnac m'a reproché d'être riche et de vouloir l'amélioration du sort du peuple. Je m'en honore. Vous ne pouvez pas dire que j'ai jamais manqué à mon programme.

Je ne retire pas la parole que j'ai prononcée contre M. de Cassagnac.

M. de Cassagnac. — Si M. Berteaux n'avait pas commencé, je n'aurais pas été amené à me payer sur la bête. (Violentes protestations).

M. le Président : M. Berteaux s'est servi à l'égard de M. de Cassagnac du mot diffamation. Puis M. de Cassagnac a prononcé des paroles qu'il a retirées. C'est alors que M. Berteaux, puis M. de Cassagnac, se sont dit des injures que j'ai dû réprimer. Pour l'un et pour l'autre, l'incident est clos.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Une motion de M. Ch. Bernard

M. Ch. Bernard a déposé une motion invitant le gouvernement à présenter à bref délai un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il dit qu'il s'agit de savoir si le gouvernement républicain va vouloir trancher la question, avec lucidité et de diviser le pays.

Une voix à gauche : Et le pacte de Bordeaux ?

M. Ch. Bernard. — Le pacte de Bordeaux a été passé entre honnêtes gens.

L'orateur dit que le gouvernement doit montrer s'il est un gouvernement de défense républicaine ou qu'il n'est qu'un gouvernement de tartufes.

Il est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

NOUVEL INCIDENT
Deux députés aux prises

En retournant à son banc, **M. Bernard** se dispute avec **M. Périllier**, sur lequel il lève la main. On les sépare. L'agitation est des plus vives.

M. Dubief se plaint que le président ne fasse pas respecter la Chambre.

M. le président, s'adressant aux radicaux, leur reproche d'être de parti pris.

DÉCLARATION DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Quand le calme est rétabli, **M. Waldeck-Rousseau** *monte à la tribune pour combattre* la proposition du député antisémite de Bordeaux.

Il rappelle que M. Goblet s'était prononcé pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais seulement après le vote d'une loi sur les associations.

C'est aussi, dit-il, mon opinion.

J'avais sous le ministère Gambetta déposé un projet sur les associations.

Il est impossible, dit-il, de faire la séparation sans avoir voté les mesures préparatoires. Je suis convaincu qu'en ce moment la séparation ne profiterait ni à l'Etat, ni à l'Eglise, mais seulement aux congrégations.

Rejet de la motion

La motion présentée par M. Charles Bernard **est rejetée par 328 voix contre 139**

SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES
Proposition Chauvière

Le citoyen Chauvière propose de supprimer le budget des cultes, purement et simplement.

L'orateur expose en quelques mots que son amendement n'est que la consécration de la politique vraiment républicaine.

L'amendement **est rejeté par 336 voix contre 189.**

Les quatre premiers chapitres sont acoptés.

Le traitement des évêques

Sur le chapitre 5 (traitements des archevêques et évêques), **M. Waldeck-Rousseau** prie la Chambre de rétablir le crédit des